Le 22 octobre 2026

PAR COURRIEL

Accès à l'information
1001, boul. Robert-Bourassa
6e étage
Montréal (Québec) H3B 0B6
Responsable.Acces@hydroquebec.com

Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2026-0492

Bonjour,

La présente est en réponse à votre demande reçue le 31 août et indiquant :

« je souhaite obtenir l'accès aux données suivantes:

- *Le montant dû à Hydro-Québec pour factures impayés par des comptes commerciaux et d'affaires, par année, de 2020 à 2025.*
- *Le nombre d'entreprises responsables de cette dette, par année, de 2020 à 2025.*
- *Le nom des entreprises responsables de cette dette en 2025. »* (Transcription intégrale)

Concernant au premier et second point de votre demande, après analyse, vous trouverez ci-après le nombre d'abonnements ayant une dette irrécouvrable ainsi que les montants radiés depuis 2020 pour la clientèle commerciale et affaires.

Clientèle commerciale et affaires	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'abonnements avec dette irrécouvrable[1] (en millier)	4	4	4	4	8	5
Radiations des dettes irrécouvrables[1] (M$)	5	5	6	6	12	12

[1] relié aux ventes d'électricité

Concernant le troisième point de votre demande, nous ne pouvons vous communiquer ces informations puisque ce sont des renseignements commerciaux concernant notre clientèle que nous traitons de manière confidentielle. Nous invoquons à cet égard les articles 21, 22, 23 et 24 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Dans ce contexte, nous ne pouvons accéder à ce point de votre demande.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet, de même que des articles de cette loi mentionnés à la présente.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,

Stéphanie Assouline
Vice-présidente – Affaires juridiques et cheffe de la gouvernance

p. j.